



5

# GUIDE DE REPRISE HANDISPORT

Relance sécurisée de l'ensemble des activités sportives  
fédérales **pour la saison 2020 /2021**

Édition du  
25 septembre 2020

**RAPPELS & MISES À JOUR  
DES PROTOCOLES SANITAIRES  
APPLICABLES POUR L'ENSEMBLE DES  
DISCIPLINES, JUSQU'À NOUVEL AVIS**

Dans le cadre de la rentrée sportive 2020, la Fédération Française Handisport propose à travers ce guide, un récapitulatif du protocole sanitaire et des recommandations fédérales applicables jusqu'à nouvel avis, pour la nouvelle saison 2020 /2021, afin d'encourager et faciliter la reprise des activités sportives au sein de ses associations affiliées, comités, commissions, au niveau national et pour l'ensemble des disciplines.

Rappelant les grands principes, toujours valables, des plans de déconfinement fédéraux 3 (édition du 29 juin) et 4 (mise à jour du 11 juillet), cette édition, dénommée « Guide de Reprise Handisport – étape 5 » s'appuie sur les orientations gouvernementales et du Ministère chargé des Sports afin de **rester vigilants collectivement face à la propagation de la COVID-19, toujours active sur notre territoire, notamment dans les zones Alerte, Alerte renforcée ou maximale, tout en veillant à inciter et soutenir le retour à l'activité physique et sportive** de loisir et de compétition.

À nouveau, ce document est destiné aux dirigeants des associations affiliées (clubs et sections), comités régionaux, départementaux, commissions sportives, mais également aux pratiquants dans les clubs afin de les encourager et les accompagner dans le processus essentiel de relance de leur pratique sportive, qui, plus que jamais demeure un enjeu de santé publique.



**Ce guide récapitulatif est établi en l'état actuel de nos connaissances sanitaires, des annonces et décisions gouvernementales connues au 25 septembre 2020, et valable jusqu'à nouvel avis.** Chacun, dirigeant ou pratiquant, doit rester attentif aux mesures édictées par les autorités publiques nationales ou locales qui, en cas de contradiction avec le présent guide de reprise fédéral, priment. **Dans les zones Alerte, Alerte renforcée ou maximale, définies par le gouvernement, il peut être sujet à des ajustements territoriaux, proportionnés et définis en accord avec les autorités locales compétentes.**

## SOMMAIRE

**3. Stratégie nationale**  
Reprise & vigilance

**4. Doctrine sanitaire**  
et médicale fédérale

**5. Respect des réflexes sanitaires**

**6. Cadre général**

**7. Autodiagnostic préalable**

**8. Aidants sportifs & distanciation**

**10. Recommandations**  
spécifiques **PROFILS**

Dirigeant(e)s – Encadrant(e)s

Pratiquant(e)s - Organiseurs

**16. Recommandations**  
spécifiques **SPORTS**

**22. Conseils pratiques**

**NETTOYAGE / DESINFECTION**



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Stratégie nationale Reprise & vigilance

**Suite aux annonces du Ministre de la Santé du 23 septembre 2020, de nouvelles mesures de sécurité sanitaire ont été mises en place par le Gouvernement, en raison de l'évolution de l'épidémie de COVID-19 sur le territoire.**

**Une nouvelle cartographie de l'épidémie a été établie**, évolutive, plaçant départements et certaines métropoles dans 4 catégories selon l'activité du virus et le niveau de risque, à divers degrés : **les Zones vertes, les Zones Alerte, Alerte renforcée ou Alerte maximale.**

En fonction de chaque zone, des mesures complémentaires peuvent être appliquées et des restrictions imposées (accès, fermetures de sites, autorisations obligatoires, protocole sanitaire strict à mettre en place et à faire valider préalablement, limitation ou interdiction de la présence du public).

Cela implique notamment dans certains cas la fermeture des salles de sport, des gymnases, mais aussi des salles polyvalentes et salles des fêtes pour les activités associatives, jusqu'à la fermeture complète de certains établissements recevant du public (ERP) dans les zones à alerte maximale. Dans ces zones d'alerte, chacun est invité à consulter attentivement et appliquer les mesures indiquées par les préfetures et municipalités.

## #EnvieDeSport

**Toutefois, en cette période de rentrée qui se doit d'être également sportive, le ministère chargé des Sports encourage à un retour à la pratique.** Un guide de la rentrée sportive pour l'ensemble des acteurs du sport a ainsi été édité. Que vous soyez pratiquants, organisateurs d'événements, dirigeants d'établissements, ce document sera pour vous un support pratique et surtout indispensable pour reprendre vos activités, vos métiers, le plus normalement possible, en vous adaptant comme vous l'avez fait depuis le début de cette crise sanitaire.

**Retrouvez l'ensemble des directives nationales éditées par le Ministère en charge des Sports, dans le « Guide de rentrée sportive » sur le site : [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)**

Accès direct à l'édition du 21 septembre 2020 :

<https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/guide-de-la-rentree-sportive>

**Le Guide comprend des fiches pratiques thématiques :**

- > pour les établissements publics (Insep, Creps, Écoles nationales)
- > les manifestations sportives et l'accueil du public
- > la pratique sportive (recommandations d'organisation)
- > le protocole sanitaire (Gestion cas de suspicion et de cas Covid-19 positif / mouvement sportif)
- > les stagiaires de la formation professionnelle (diplômes d'État professionnels du sport et de l'animation relevant de la compétence du ministère)

# Doctrines sanitaires & médicales fédérales

au 25 septembre 2020

**La priorité de la Fédération Française Handisport reste la préservation de la santé des personnes**, impliquant à la fois la prévention des risques de contamination face à la COVID-19, tout en veillant à rappeler la nécessité de maintenir une activité physique et sportive régulière pour ses pratiquants.

**La Fédération rappelle l'importance de maintenir une activité physique**, autant que possible. Il s'agit d'un enjeu de santé publique. La pratique régulière d'une activité physique, même à intensité modérée, procure des effets bénéfiques sur la santé. La sédentarité et le manque d'exercice au quotidien, constituent d'importants facteurs de risques pour la santé.

Suivant les recommandations du Haut Conseil de la Santé publique et du ministère chargé des Sports, **les protocoles et recommandations rappelés dans ce guide s'inscrivent dans le cadre de la vigilance sanitaire nécessaire au regard de l'évolution de la pandémie, tout en prenant en compte les enjeux sociaux, de bien-être et de santé pour nos pratiquants, et également les enjeux économiques pour nos associations et comités**. La reprise générale de nos activités dans des conditions sanitaires, aussi optimales que raisonnables, est essentielle et déterminante pour tous.

**Toutefois, le virus restant actif sur notre territoire, notamment en zones classées en alerte, en alerte renforcée ou maximale, la Fédération Française Handisport appelle l'ensemble de ses membres, associations, comités et commissions, à adopter une vigilance usuelle ou élevée selon la zone de pratique**, notamment pour les pratiquants exposés à des situations de proximité brève ou prolongée avec d'autres personnes, ou de contact avec l'environnement (contacts tactiles, localisation dans l'espace, assistance) dans leur pratique sportive, ou dans le cadre privé, en amont des activités physiques (domicile, transports, école, travail, commerces...).

**La Fédération rappelle que certains publics concernés par les activités handisport présentent des facteurs de risques, de contamination ou de propagation du virus élevés**, notamment en raison de la proximité avec des tierces personnes, assistants ou guides. Une vigilance particulière sur les réflexes sanitaires liés au COVID (lavage des mains, port du masque...), devra être appliquée, notamment lorsque la distanciation physique ne peut raisonnablement pas être respectée dans la pratique sportive, dans sa préparation ou sa mise en place.

**Hors mesures préfectorales et locales plus restrictives, en zones d'alerte notamment, la Fédération encourage la reprise globale des activités physiques et sportives, de loisirs et de compétition**, par les associations affiliées, les comités départementaux et régionaux, ainsi que les commissions sportives, dans le respect strict des règles générales sanitaires, rappelées dans les plans de déconfinement 3 et 4 (gestes barrières, distanciation physique adaptée, port du masque systématique hors pratique sportive, autodiagnostic préalable...), aujourd'hui usuelles.

La Fédération souhaite, avec la coopération de l'ensemble de son réseau, assurer un programme d'activités pour ses licenciés le plus proche de la normale possible, en intégrant de façon courante les précautions sanitaires indispensables face à la présence du virus. Dans ce contexte de rentrée sportive particulier et difficile, vécu et partagé par tous, **la Fédération encourage plus que jamais, l'innovation, l'échange, la solidarité et l'optimisme**.

# 1. Respect des réflexes sanitaires

Applicables dans toute situation dans le cadre des activités handisport



## GESTES BARRIÈRES

- > **Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon** (dont l'accès doit être facilité, avec la mise à disposition de serviettes à usage unique) ou par une friction hydro-alcoolique, et notamment après toute situation potentiellement à risque : sortie des transports ou d'un véhicule adapté ; contact nécessaire avec une tierce personne ou un sportif ; après une séquence répétée de contacts avec du matériel partagé, du mobilier ou des installations ; avant et après la séance, de retour au domicile...
- > **Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant** ou éternuant dans son coude.
- > **Se moucher dans un mouchoir à usage unique** à éliminer immédiatement dans une poubelle.
- > **Éviter de se toucher le visage**, en particulier le nez, la bouche et les yeux.

## DISTANCIATION PHYSIQUE

- > **1 mètre entre 2 personnes « non-actives » sportivement** avec masque obligatoire.
- > **2 mètres entre 2 personnes pendant une activité physique et sportive**, sauf si la nature de l'activité ou la situation ne la permet pas.

## MASQUE DE PROTECTION

**Port d'un masque à usage unique pour toute personne\* de 11 ans et plus, en situation inactive sportivement, en intérieur (y compris déplacements en véhicule) et en extérieur**, en complément de l'application des gestes barrières : pratiquant, encadrant, assistant, dirigeant, officiel\*, proche, spectateur, média, partenaire...

En compétition et lors de séances sportives et selon la nature de l'activité, le masque peut être retiré durant les phases d'échauffement, d'effort et de pratique sportive, et remis une fois la séquence d'effort terminée (sortie de l'espace de pratique ou de jeu, vestiaires, tribunes, proximité avec du public...).

*\* : pour les jury et/ou officiels (exemple : arbitre de champ en sport collectif), le masque pourra être retiré si nécessaire, durant la séquence d'arbitrage avec effort physique.*

**La dérogation au port du masque reste possible pour les personnes dont le handicap le rend difficilement supportable, sous deux conditions :**

- > il sera nécessaire pour les personnes de se munir d'un certificat médical justifiant de son handicap et de cette impossibilité de porter le masque ;
- > la personne en situation de handicap sera également tenue de prendre toutes les précautions sanitaires possibles (port, si possible, d'une visière, respect des autres gestes barrières, à savoir rester à plus d'un mètre de l'autre, ne pas toucher son visage et les yeux, se laver très souvent les mains, saluer sans toucher les personnes, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir en papier et le jeter...).

## 2. Cadre général

Applicable à compter du 25 septembre et jusqu'à nouvel avis\*

### Toutes les disciplines individuelles, collectives, d'opposition, de contact sont autorisées\*

- En loisirs et compétition.
- En extérieur et en intérieur.
- En privilégiant les parcours et exercices individuels.
- En réduisant les temps de contact éventuels autant que possible.
- En privilégiant le matériel et les équipements personnels et individuels.
- En veillant à la mise en place d'un protocole de nettoyage du matériel à usage collectif et partagé, avant et après l'utilisation.
- En évitant l'accès aux espaces sanitaires.

**Vestiaires collectifs autorisés\***, en limitant le nombre de personnes présentes, en respectant la distanciation physique de 1m, avec port du masque (sauf douche). Aération régulière avec un nettoyage avant et après chaque séance.

**Organisations, regroupements ou événements possibles\***, avec autorisations locales réglementaires au-delà de 1500 personnes : municipalité, préfecture, gestionnaires des infrastructures.

**Présence de public autorisé\*** avec une organisation sanitaire préventive, signalétique sur les réflexes sanitaires (GDM, cf. page 5)

**Déplacements autorisés, sans limite de distance.** Port du masque nécessaire à partir de 2 personnes dans le véhicule pour les déplacements associatifs collectifs, avec pauses régulières, aération du véhicule recommandé durant le trajet, en veillant à la sécurité et si la météo le permet.



\* **Sauf dispositions particulières en zones Alerte et zones Alerte renforcée ou Alerte maximale** : soumises à des mesures préfectorales et locales complémentaires pouvant être plus restrictives.

**Retrouvez et consultez le site de votre préfecture :**  
[www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Prefectures](http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Prefectures)

# 3. Auto-diagnostic préalable

Applicables par tous, dans toutes situations, dans le cadre d'activités handisport

Avec la responsabilité individuelle qui s'impose, chaque personne qui participe à une activité physique et sportive (pratiquants, assistants ou encadrants), à une réunion associative ou un événement, en présence d'autres personnes, est invité(e) à s'assurer que son état de santé est pleinement compatible avec cette activité collective, en répondant aux questions suivantes, avant chaque séance ou regroupement :

**Avez-vous été atteint de la Covid-19 dans les 7 derniers jours ?**

**Avez-vous présenté dans les 7 derniers jours, de façon inhabituelle, l'un des signes suivants:**

- De la fièvre (température égale ou supérieure à 37,8°C) ?
- Des courbatures ?
- De la toux ?
- Des signes ORL : rhume, angine, pharyngite (en dehors de la rhinite ou d'une conjonctivite allergique diagnostiquée) ?
- Des maux de tête inhabituels ?
- Des troubles digestifs (nausées, vomissements, diarrhée) ?
- Une fatigue inhabituelle ?
- D'autres signes comme des moments de désorientation ou chutes inexplicables ?

**Avez-vous été en contact avec une personne atteinte de la Covid-19 dans les 14 derniers jours ?**

**Avez-vous été en contact avec une personne qui présentait l'un des signes mentionnés ci-dessus ?**



**En cas de réponse positive** à au moins une des questions précédentes :  
**Ne participez pas à l'activité ! Demandez un avis médical.**

**En cas de signes ou en cas de contamination dans votre entourage proche**, prévenir le référent COVID ou un dirigeant de votre association et suivre la procédure fixée par le Ministère des Sports : <https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreeprotocolesanitaire.pdf>

Le référent pour le traçage et le conseil dans la gestion de ces situations est votre Agence Régionale de Santé : <https://www.ars.sante.fr>

Avec la même démarche de vigilance, il est conseillé de **se tenir régulièrement informé sur l'activité du virus localement et son évolution, notamment en zones d'alerte ou d'alerte renforcée et maximale, pour connaître et appliquer les mesures préfectorales**, et sur les possibilités de **participer aux tests de dépistage**, en suivant les recommandations de son médecin traitant.

- Informations **Assurance Maladie** : [www.ameli.fr/assure](http://www.ameli.fr/assure)
- Retrouvez votre **Agence Régionale de Santé** : [www.ars.sante.fr](http://www.ars.sante.fr)
- Site du **Gouvernement** : [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)
- Il est recommandé de télécharger et d'activer l'application gouvernementale **STOP COVID**.

# 4. Aidants sportifs & distanciation

**Applicable pour les sportifs, assistants et aidants sportifs**  
lorsque la distanciation physique n'est pas applicable

La reprise d'activités physiques et sportives organisées et encadrées au sein de la FFH est aujourd'hui générale dans les zones vertes, pour toutes les disciplines, dans le cadre fixé par l'Etat, **avec des restrictions graduelles dans les Zones Alerte, Alerte renforcée ou maximale.**

Toutefois, **certaines situations propres aux pratiques handisport, notamment pour les sportifs non autonomes ou partiellement autonomes, ne permettent pas le respect de la règle de distanciation interpersonnelle de 2m**, dans le cadre de leur activité physique.

C'est pourquoi, **la Fédération recommande à ce stade, selon les préconisations du Ministère des Sports, de respecter certaines spécifications sanitaires particulières.** Elles concernent les activités nécessitant la présence d'une assistance ou aide technique, d'un guide ou d'un pilote aux côtés du pratiquant, à une distance inférieure à 2m, de façon ponctuelle ou prolongée. Dans un cadre de reprise d'activités sportives, organisées par une association FFH, il appartient à chacun de faire preuve de **responsabilité individuelle** dans l'application stricte des règles sanitaires et des consignes fédérales.

**Appliquer strictement les réflexes sanitaires GDM** (cf. page 5) et **la démarche d'auto-diagnostic** (cf. page 7) **qui doit être scrupuleusement respectée avant chaque séance** et qui relève de la responsabilité individuelle. **Rester attentif aux informations officielles locales, notamment auprès des autorités sanitaires compétentes** (Agence Régionale de Santé), professionnels de santé, médecin traitant, concernant l'activité territoriale et l'évolution de la circulation du virus et de sa virulence constatée ou prévue localement, **notamment dans les zones classées en « Alerte ».**

- ✓ **ENCADRANT SPORTIF : présence avec port d'un masque**, en respectant les gestes barrières, les règles sanitaires et de distanciation physique (1m minimum et espace par individu de 4m<sup>2</sup>, en situation statique).
- ✓ **AIDANT TECHNIQUE : présence des aidants matériels, auprès de sportifs non-autonomes possible** (aide au transfert avec port de blouses jetables recommandées et de masques pour l'aidant et le sportif ; aide technique ponctuelle), avec un masque, en respectant les gestes barrières, les règles sanitaires et de distanciation physique (1 m minimum et espace par individu de 4m<sup>2</sup>, en situation statique) lorsque qu'il n'est pas nécessaire d'être au contact du sportif (moins de 1m). L'aidant limite les temps de contact et procède au nettoyage systématique du matériel utilisé par lui-même et le sportif.
- ✓ **GUIDE ET PILOTE SPORTIF : présence auprès du sportif possible**, avec des recommandations spécifiques sanitaires (port du masque ou visière\*) selon le type de pratique (Cf. point disciplines ci-après).

**Important : le nettoyage systématique du matériel partagé par les deux sportifs** (ou avec l'assistant), avant et après la séance est obligatoire.



## **PRATIQUES SPORTIVES NE PERMETTANT PAS DE RESPECTER LA RÈGLE DE DISTANCIATION INTERPERSONNELLE DES 2 METRES**

**Reprise des activités, avec des spécificités fédérales sanitaires complémentaires, dans les conditions recommandées ci-après, pour les situations où la nature de l'activité guidée et pilotée ne permet pas la tenue de la règle de distanciation de 2m interpersonnelle lors de l'activité physique :**

**Activités guidées ou pilotées :** privilégier une pratique de loisir à faible intensité cardiaque (pour éviter les effets ventilatoires propices à la transmission du virus), correspondant à une intensité d'endurance basse à 70% de la fréquence cardiaque maximale, ne provoquant pas d'essoufflement et permettant de tenir une conversation.

**Athlétisme :** pour l'athlète déficient visuel et son guide, port de la visière\* lors de séances d'intensité supérieure à 70% de la fréquence cardiaque maximale (endurance basse). Désinfection du cordon de liaison avant et après la séance.

**Canoeï :** port d'une visière\* pour le passager arrière en canoë 2 places ou équipage. Désinfection des bateaux avant et après la séance.

**Cyclisme :** pour l'athlète déficient visuel et son guide, en tandem, port de la visière\* pour le passager arrière. Désinfection des zones de contacts du tandem avant et après la séance.

**Randonnée :** port d'un masque ou d'une visière\* pour le passager en CIMGO. Port d'une visière\* pour les pilotes et, masque ou visière\* pour le passager en Joëlette

**Ski :** port d'un masque ou d'une visière pour le passager en Tandem ski. Pour l'athlète déficient visuel et son guide, port de la visière\* lors de séances d'intensité supérieure à 70% de la fréquence cardiaque maximale (endurance basse)

**\* Important :** la désinfection des visières doit se faire systématiquement sur la face interne et la face externe avant et après la séance est obligatoire.

# 5. Recommandations spécifiques

## PROFILS

### DIRIGEANT(E)S & ENCADRANT(E)S

- **Reprise & mise en place** : évaluation des possibilités de l'association à mettre en œuvre les mesures sanitaires usuelles et l'information de prévention nécessaire, en vue d'une reprise d'activités, avant de prendre la décision de reprendre l'activité.
- **Désignation recommandée d'un(e) référent(e) COVID-19** : en charge de coordonner, mettre en œuvre et contrôler le respect des consignes sanitaires, en suivant les recommandations préfectorales, nationales, fédérales, sans surajouter des règles sanitaires superflues. Le/la référent(e) peut consulter la cellule fédérale dédiée pour toute question : [reprise@handisport.org](mailto:reprise@handisport.org)
- **Espaces de pratique** : vérification de l'ouverture des installations, des espaces de pratique et des consignes éventuelles du gestionnaire. En cas de nouvel espace de pratique temporaire : privilégier un espace proche du domicile des pratiquants et accessible (prévenir les pratiquants des difficultés éventuelles d'accessibilité). Eviter les espaces trop fréquentés et toujours dans le respect des autorisations locales et préfectorales.
- **Informations de reprise**. Mise en place d'une communication sur la reprise (newsletter, site, réseaux sociaux, visio) à l'attention des membres sur les possibilités, conditions et recommandations de reprise : lieu de pratique modifié, accessibilité du site, nouveaux horaires, matériel personnel à apporter, modalités de participation éventuelles, rappel de l'auto-diagnostic préalable...
- **Registre de présences** : mise en place d'un document répertoriant les personnes présentes lors des activités, en vue d'un traçage éventuel rapide, en cas de cas contact. (CF. procédure disponible dans le Guide de rentrée sportive du Ministère des Sports). Idem en cas de présence de public sur un événement, avec stylo personnel.
- **Mise en place d'affichages préventifs** et signalétiques éventuelles pour la gestion des flux de circulation des publics (1 entrée, 1 sortie), pour limiter les risques de brassage et rappeler les réflexes sanitaires « GDM ». Exemples : barrières et sens de circulation pour limiter les croisements, marquages et repères éventuels au sol ou en hauteur, indiquer les périmètres de pratique, signalétique préventive aux gestes barrières, consignes de distanciation, maintien « ouvert » des portes/portillons le temps de la séance pour éviter tout contact...

- **Sensibiliser les encadrants** sur l'application des consignes sanitaires et le contrôle des bonnes pratiques de prévention et de protection durant la séance, de la distanciation physique, de l'application des gestes barrières et de la prévention des risques de contacts. Veiller au nombre maximum de participants pour des activités sur la voie publique, 10 en zone Alerte renforcée et maximale.
- **Sensibiliser les participants** aux gestes barrières, règles de distanciations physiques, au lavage régulier des mains, au respect des consignes sanitaires mises en place pour la séance.
- **Prévoir sur l'espace de pratique un point de lavage, avec du gel hydro-alcoolique** (en complément du gel personnel des pratiquants), des produits détergents-désinfectants, du papier jetable (essuyage non-partagé) et des sacs poubelles. Éviter les sèche-mains soufflants qui provoquent la diffusion de gouttelettes dans l'air ambiant.
- **L'usage d'équipements et de matériel individuel** durant la séance doit être privilégié : accessoires, fauteuils, bouteille, masques, tenue vestimentaire...
- **En cas de matériel partagé (balles/ballons...)** : désinfection du matériel avant et après la séquence de jeu ou la séance, ou avant tout changement de pratiquant(e). Utilisation d'un seul fauteuil dédié pour une activité. Textile partagé pour une seule séance et une personne, lavage à 60° après la séance.
- **Les équipements de protection individuels** (casque, gilet ...) doivent être utilisés par une seule personne (prévoir marquage personnel ou numérotation) et systématiquement désinfectés après usage.
- **Aérer régulièrement les espaces de pratique en intérieur.** Maintenir les portes ouvertes le temps de la séance autant que possible, Nettoyez les zones de contact, à désinfecter régulièrement : les poignées, portillons, tables, supports, point d'eau...
- **Espaces annexes fermés ou à accès réduit** : les espaces communs (vestiaires, sanitaires, douches) doivent rester en accès limité, avec port du masque et régulièrement aérer.
- **L'accès aux espaces de rangement doit être limité** et respecter les mesures de distanciation physique.
- **Réunions en présentiel** : dans le respect strict des règles de distanciation physique, avec port du masque.
- **Convivialité** : partage de repas, pots, festivités, dans le respect des règles de distanciation physique, en évitant les repas/buffets collectifs ou aliments et boissons partagées. En adéquation avec les autorisations préfectorales.
- **Regroupement, compétitions et manifestations grand public** : avec autorisations locales réglementaires au-delà de 1500 personnes (municipalité, préfecture, gestionnaires des infrastructures) et conditionné par les mesures préfectorales dans les Zones Alerte (mesures complémentaires), Zones Alerte renforcée et maximale (restrictions importantes et fermeture de certains sites de pratiques), contactez systématiquement votre préfecture.
- **Application des éventuelles recommandations et adaptations de pratique fixées par la commission sportive fédérale concernée** : consultez le site de la commission.

# PRATIQUANT(E)S

- **Votre santé ?** L'autodiagnostic préalable (cf. page 7) est important à appliquer individuellement et systématiquement avant toute séance organisée, regroupement, déplacement en compétition ou comme spectateur. Il s'accompagne de mesures de prévention et de bonnes pratiques à mettre en œuvre et à respecter collectivement dans le cadre des activités. Un doute ? Interrogez votre médecin pour envisager une activité en toute sécurité.
- **Respect des consignes de reprise**, fixées par votre association, par l'éventuel « référent Covid-19 » de la structure, ou par le gestionnaire du site sportif. Notamment les consignes de participation, circulation et prévention en place.
- **Participer à une activité** : venir en tenue, avec sa bouteille d'eau personnelle (à son nom), sa collation éventuelle, son kit de prévention (masque pour les déplacements, lingettes et gel hydro alcoolique, petit sac pour les déchets) et avec son matériel technique personnel. Anticiper l'éventuelle fermeture des sanitaires.
- **Réflexes sanitaires « GDM » : Gestes barrières, Distanciation physique et port du Masque !** Porter un masque en dehors des activités physiques, se laver les mains régulièrement et respecter la distanciation physique (2m à l'effort), sauf dans les cas où elle n'est pas possible. Télécharger et activer l'application STOP COVID, en cas de participation et de présence sur un événement. (cf. page 5)
- **Une intensité raisonnable** : privilégiez une faible intensité en cas de reprise récente et de non-activité durant l'été.
- **Solidaires**. La préservation du bon état sanitaire de l'espace et du matériel doit être comprise comme relevant d'un acte de civisme et de responsabilité partagée par l'ensemble des membres, et non pas seulement reposer sur la seule responsabilité des dirigeants.

**Chaque pratiquant, ou son représentant légal, est tenu de fournir au Référent Covid-19 un numéro de portable et une adresse mail valide et s'engage :**

- ✓ À prendre connaissance du présent protocole et à le respecter,
- ✓ À adopter le comportement adapté pour assurer la sécurité de tous les pratiquants et éviter la propagation du virus au sein du club,
- ✓ À informer son « Référent Covid-19 » en cas de signes ou en cas de contamination dans son entourage proche et à suivre la procédure fixée par le Ministère des Sports : <https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreeprotocolesanitaire.pdf>

Le référent pour le traçage et le conseil dans la gestion de ces situations est  **votre Agence Régionale de Santé** : [www.ars.sante.fr](http://www.ars.sante.fr)

# ORGANISATEURS

Au 25 septembre, la **Fédération invite ses organisateurs, clubs et commissions à adopter les positions suivantes selon la zone concernée** pour la tenue de leur événement dans les prochaines semaines, selon l'évolution de la carte des zones en alerte :

- **ZONES VERTES / SANS ALERTE** : Pas de restriction de la pratique des activités physiques et sportives, maintien de l'organisation, avec la vigilance sanitaire en vigueur (gestes barrières, auto-diagnostic préalable Covid, distanciation physique 2 m dans la pratique, sauf lorsque la nature de l'activité ne le permet pas.
- **ZONES EN ALERTE** : Pas de restriction de la pratique des activités physiques et sportives, maintien de l'organisation dans la mesure du possible, avec la vigilance sanitaire en vigueur (gestes barrières, auto-diagnostic préalable Covid, distanciation physique 2 m dans la pratique, sauf lorsque la nature de l'activité ne le permet pas. **Avec application des éventuelles mesures complémentaires prises localement par les autorités**, en contrôlant les accès et flux de public. En liaison avec la commission sportive concernée. Jauge maximale : 5000 ou moins selon avis préfectoral.
- **ZONES EN ALERTE RENFORCÉE** : Pas de restriction dans les ERP (Etablissements recevant du public) de type de plein air. **Etablissements sportifs couverts fermés à partir de lundi 28 septembre** (sauf dérogation scolaire, SHN, sport professionnel, mineurs encadrés, les stagiaires de la formation professionnelle, les établissements publics Jeunesse et sports pour leur public permanent). **Organisation conditionnée par autorisation préfectorale. Mise en place d'un protocole sanitaire strict et validé par la préfecture.** Maintien uniquement si l'organisation est considérée comme essentielle au calendrier sportif national, et non reportable, en liaison avec la commission sportive concernée. Public réduit. Jauge maximale : 1000 ou moins selon avis préfectoral.
- **ZONES EN ALERTE MAXIMALE** : Pas de restriction dans les ERP (Etablissements recevant du public) de type de plein air. **Etablissements sportifs couverts fermés à partir de lundi 28 septembre** (sauf dérogation scolaire, SHN, sport professionnel, mineurs encadrés, les stagiaires de la formation professionnelle, les établissements publics Jeunesse et sports pour leur public permanent). **Organisation limitée en extérieur et conditionnée par autorisation préfectorale. Mise en place d'un protocole sanitaire strict et validé par la préfecture,** selon conditions sanitaires des établissements recevant du public (ERP de type plein air) et **avec avis fédéral positif**, en liaison avec la commission sportive. Jauge maximale : 1000 ou moins selon avis préfectoral. Recommandation fédérale : public limité aux proches et accompagnateurs des associations participantes.

**Concernant les championnats individuels et les tournois**, outre l'application des règles sanitaires usuelles et les déclarations préfectorales obligatoires, la Fédération invite les organisateurs à mettre en place un dispositif sanitaire préventif, pensé pour gérer les flux et déplacements des personnes lors de la compétition et en dehors.

**Concernant les championnats des sports collectifs**, la situation est plus singulière avec la répétition des rencontres, pour autant le principe reste le même, chaque club accueillant se doit de prévoir une organisation sanitaire préventive.

**Dans les 2 cas, la mise en place d'une organisation sanitaire préventive doit reposer sur le bon sens, rester raisonnable, dans une recherche d'efficacité en se basant sur les principes généraux de précaution sanitaire, sans surajouter des règles supplémentaires.**

**Les organisateurs d'évènements sportifs** doivent instruire et déposer leur dossier de demande à la préfecture. **Il est recommandé d'entamer les démarches tôt et d'anticiper des délais importants de réponse.** La Fédération invite chaque organisateur à déclarer l'évènement à la Mairie et en Préfecture. Dans le contexte actuel, les décisions et autorisations municipales et préfectorales prévalent et restent déterminantes dans la décision du maintien ou pas de l'évènement.

**Voie publique** : veiller au nombre maximum de participants pour des activités organisées sur la voie publique, limité à 10 personnes en zone Alerte renforcée et maximale.

**Evénements équipes de France** : des dispositions sanitaires fédérales plus particulières ont été prises au cours de l'été notamment pour la reprise de stages des équipes de France (contact : pole performance DTN [reprise@handisport.org](mailto:reprise@handisport.org))

**International** : une note complémentaire sera disponible prochainement pour les déplacements à l'étranger ou l'accueil de sportifs étrangers en France. Pour tout renseignement : [reprise@handisport.org](mailto:reprise@handisport.org)

## PROTOCOLES ÉVÉNEMENTIELS

**La fédération recommande aux organisateurs, d'éviter ou restreindre, les aspects jugés moins prioritaires et indispensables au déroulement de la compétition, et susceptibles de générer un risque de brassage élevé de personnes** (accueil du public, stand animations, buvette, pot final...). Il est recommandé de concentrer les efforts et l'investissement sur l'essentiel, le sport et son déroulement dans des conditions optimales

- **Référent COVID** : Pour toute organisation, il est recommandé de nommer un(e) responsable COVID chargé(e) de veiller à la préparation et mise en œuvre du dispositif sanitaire préventif, aux relations avec les autorités, avec la commission sportive ou la cellule COVID FFH ([reprise@handisport.org](mailto:reprise@handisport.org)), au contrôle des procédures, à la gestion des registres de présence et des approvisionnements de matériels de prévention sur le site.
- **Registre de présences** : lors des entraînements ou événements, tout participant et personne présente sur le site de pratique doit mentionner ses coordonnées sur un registre (cahier / feuille), avec son stylo personnel, ou stylo désinfecté après chaque utilisation.
- **Mise à disposition de gel hydro alcoolique** à différents points du site.
- **Protocoles & remises de médailles** : les podiums seront placés de façon à respecter la distanciation physique. Une seule et même personne est habilitée à manipuler et remettre les récompenses aux sportifs (Désinfection des mains entre chaque remise. Port de gants jetables déconseillé.

- **Discours** : utilisation de micro à usage personnel ou équipé d'une bonnette de protection, à changer entre deux interventions.
- **Photos collectives/équipe ou podium** : autorisé sans distanciation physique, mais uniquement sans contact, avec le port du masque obligatoire pour tous (personnalités et officiels également), et sur une durée limitée à moins de 3 minutes.
- **Affichage** : afin d'éviter les brassages trop importants, plusieurs emplacements seront dédiés à l'affichage des résultats.
- **Matériel de prévention** : Il est recommandé pour tout entraînement ou regroupement de type événementiel, de disposer d'un stock suffisant de masques jetables, de gel hydro alcoolique et de lingettes désinfectantes ou spray (savonneux ou désinfectant) avec papier essuie mains, à usage unique, sur les lieux de pratiques, ainsi que des poubelles spécifiques pour réceptionner les déchets, à fermer et jeter chaque jour.

# 6. Recommandations spécifiques

## SPORTS

**Rappel des recommandations, adaptations de pratiques et protocoles fixés par la commission sportive fédérale concernée.**

Contactez la commission ou consultez le site de la commission pour obtenir des versions plus détaillées. Contacts & coordonnées : [www.handisport.org/tous-les-sports/](http://www.handisport.org/tous-les-sports/)

**Des mises à jour seront réalisées régulièrement, avec l'ajout prochainement d'autres protocoles de disciplines handisport.**

### Recommandations préventives communes

- **Pour tout entraînement ou regroupement de type événementiel, il est nécessaire de disposer d'un stock suffisant de matériel de prévention sur les lieux de pratiques :** masques jetables, gel hydro alcoolique et lingettes désinfectantes ou spray (savonneux ou désinfectant) avec papier essuie mains, à usage unique, ainsi que des poubelles spécifiques pour réceptionner les déchets, à fermer et jeter en fin de séquence.
- **Pour chaque pratiquant :** venir en tenue, avec sa bouteille d'eau personnelle (à son nom), sa collation éventuelle, son kit de prévention (masque pour les déplacements, lingettes et gel hydro alcoolique, petit sac pour les déchets) et avec son matériel technique personnel. Anticiper l'éventuelle fermeture des sanitaires.
- **Recommandations jury et/ou officiels :** selon la nature de l'activité, privilégier l'usage du sifflet poire lorsque cela est possible. Dans le cas contraire, le masque pourra être retiré si nécessaire avec l'usage du sifflet bouche, durant la séquence d'arbitrage avec effort physique. Les consignes préventives sanitaires restent obligatoires (port du masque et friction des mains avec produits hydro alcoolique sur les différents temps et en amont et à l'issue de la rencontre sont recommandées).
- **A consulter également :** les pratiques sportives ne permettant pas de respecter la règle de distanciation interpersonnelle des 2 mètres : page 9.



# ATHLÉTISME

- ✓ **Pour l'athlète déficient visuel et son guide**, port de la visière lors de séances d'intensité supérieure à 70% de la fréquence cardiaque maximale (endurance basse).
- ✓ La désinfection des visières doit se faire systématiquement sur la face interne et la face externe avant et après la séance est obligatoire, ainsi que le cordon de liaison.

**Commission athlétisme handisport** : <http://athletisme-handisport.org>  
Protocole Compétitions FFA disponible sur : [www.athle.fr](http://www.athle.fr)

# BASKET FAUTEUIL

- ✓ **Port du masque** recommandé pour le coach et le staff au cours d'une séance d'entraînement (les joueurs/ses n'en portent pas en phase de jeu), obligatoire pour tous les officiels présents à la table de marque pendant la rencontre.
- ✓ **Durant la rencontre**, l'entraîneur principal et les joueurs/ses sur le banc peuvent être dispensés du port du masque, sous réserve du respect des règles de distanciation. Il est en revanche obligatoire pour les autres personnes présentes sur le banc.
- ✓ **Désinfection et nettoyage** des ballons, des tables de marque, des bancs et autres équipements à usage collectif avant chaque match/séquence d'entraînement.
- ✓ Nettoyage des ballons entre chaque séquence.
- ✓ Lavage des chasubles après chaque utilisation.
- ✓ Le matériel collectif doit être désinfecté très régulièrement (il est recommandé toutes les 20 minutes environ, soit à chaque fin de quart temps, pour les ballons par exemple).
- ✓ **Préconisation** : d'un sifflet poire au lieu d'un sifflet de bouche.

**Protocole complet Commission basket-fauteuil** : <http://francebasketfauteuil.org>  
Protocole reprise FFBB : [www.ffbb.com/le-protocole-de-reprise-basket-amateur-et-activites-vivre-ensemble](http://www.ffbb.com/le-protocole-de-reprise-basket-amateur-et-activites-vivre-ensemble)

# BOCCIA

- ✓ **Port du masque** (Tissu, jetable ou visière) obligatoire pour les entraîneurs, juges, arbitres, bénévoles, organisateurs et les assistants BC1. Recommandé pour les joueurs (toutes catégories) et assistants BC3.

## **Ramassage des balles**

- ✓ Pour les sportifs ayant un assistant (BC1-BC3), privilégier le ramassage des balles uniquement par l'assistant, pour ne pas multiplier le nombre de personnes en contact avec les balles.
- ✓ Pour les sportifs sans assistant, s'ils en sont capables, alors ils ramasseront eux-mêmes leurs balles, sinon, l'entraîneur ramassera les balles.
- ✓ Si un entraîneur ramasse les balles de plusieurs sportifs, alors : ramasser toutes les balles d'un 1<sup>er</sup> sportif puis se désinfecter les mains avant de ramasser toutes les balles du sportif suivant.

### Pratique sportive

- ✓ Privilégier les séances d'entraînement à faible effectif (3 maximum par terrain).
- ✓ Privilégier le jeu en individuel, sans partage de balles entre plusieurs joueurs.
- ✓ Laisser une aire de jeu vide entre chaque sportif lors des exercices.
- ✓ Les assistants BC1 doivent rester en arrière des sportifs d'au moins 1m.
- ✓ Les assistants BC3 doivent dès lors qu'ils ne sont pas actifs s'écarter des sportifs, en se déportant dans l'aire de jeu voisine ou à l'extérieur du terrain pour respecter une distance d'1m.
- ✓ Lors des matchs, le joueur ne jouant pas devra s'éloigner au maximum de son adversaire, soit au fond de son aire de jeu, soit en se déportant dans l'aire de jeu voisine.
- ✓ Eviter les échanges avec **le matériel d'arbitrage**.

**Protocole Commission Boccia** : <https://boccia.handisport.org>

## BOWLING

- ✓ **Gel hydro alcoolique présent aux endroits stratégiques** et à proximité des accès à l'aire de jeu.
- ✓ Porter un masque pendant toute votre présence dans l'établissement et respecter les gestes barrières.
- ✓ **Veiller au respect des consignes** concernant les joueurs et joueuses ainsi qu'au respect des consignes du chef d'établissement.
- ✓ Veiller au respect de la non-intrusion de spectateurs ou joueurs open dans l'aire de jeu.

### Dans l'aire de jeu

- ✓ Le port du masque est obligatoire dans les zones 1 et 2.
- ✓ Le masque peut être abaissé sous le menton dans la zone 3 pendant le lancer de boule et doit être remis en place lors du retour en zone 2. Ces manipulations se réalisent en utilisant les lanières ou les élastiques.
- ✓ **Veiller à ne pas toucher les boules ne vous appartenant pas.**
- ✓ Nettoyer votre matériel avant de sortir des zones 1 et 2 en fin de jeu.
- ✓ Pas de serrage ou « check » des mains, de « passage de strike ou spare » pendant la compétition et sur le podium où le port du masque reste obligatoire.

## DÉVELOPPÉ COUCHÉ

- ✓ **Désinfection du matériel** de compétition et la balance de pesée à chaque passage des athlètes.
- ✓ **Port du masque** pour tous, sauf athlète qui s'échauffe ou qui s'apprête à concourir
- ✓ **Friction des mains au gel hydro-alcoolique** en plus pour les arbitres avant tout contact avec le matériel ou le sportif.

**Commission Développé-couché & musculation** : <http://halterophilie-handisport.fr>  
Protocole FFHM : [www.ffhaltero.fr/La-Federation/Actualites/Protocole-sanitaire](http://www.ffhaltero.fr/La-Federation/Actualites/Protocole-sanitaire)

# ESCRIME

- ✓ **Les échauffements et le travail des fondamentaux** seront effectués de préférence avec un masque et dans le respect des distanciations, définies par les dernières directives ministérielles à 2 mètres entre deux personnes. (S'il y a possibilité de ce travail en extérieur, ce sera à privilégier)
- ✓ **Le lavage des mains ou la désinfection** par du gel hydro-alcoolique seront obligatoires en fin de séquence, d'autant plus que des accessoires auront été utilisés.
- ✓ **Ces mêmes accessoires seront aussi désinfectés en fin de séance.** Les périodes de repos obéissent aux mêmes règles (port du masque et distances) et sans « mélange » des armes, masques et gants.
- ✓ Si des chaises sont à disposition des tireurs, elles seront personnelles tout au long de la séance d'escrime et désinfectées avant le départ de la salle. Ces chaises seront à distance de 2 mètres les unes des autres.
- ✓ **Le branchement à l'appareil électrique** se fera après désinfection de la zone de branchement (fil de corps compris) par une lingette (Un préposé aux branchements peut aussi être investi dans cette mission.
- ✓ La poignée de main de fin de combat est remplacée par un salut des armes.

**Protocole Commission escrime handisport :** [www.escrime-handisport.org](http://www.escrime-handisport.org)

Protocole FFE : [www.escrime-ffe.fr/fr/ffe/protocoles-escrime-covid-19/conditions-sanitaires-de-pratique.html](http://www.escrime-ffe.fr/fr/ffe/protocoles-escrime-covid-19/conditions-sanitaires-de-pratique.html)

# NATATION

- ✓ **Port du masque** obligatoire pour les nageuses et nageurs jusqu'à la chambre d'appel et remise du masque en fin de course
- ✓ Port du masque obligatoire pour les entraîneurs, le staff et les officiels à l'exception du starter et du juge arbitre
- ✓ Chaque officiel viendra avec ses effets personnels (chronomètre, stylo) ;
- ✓ **Tout matériel mutualisé** sera désinfecté régulièrement
- ✓ **Organisation de sens de circulation** pour les athlètes, entraîneurs et officiels dans la piscine
- ✓ Il est préférable que chaque pratiquant soit responsable de son propre équipement d'entraînement personnalisé (palmes, pull-boy, serviette, gourde, tapis...)

**Commission natation handisport :** [www.natation-handisport.org](http://www.natation-handisport.org)

Protocole FFN : [www.ffnatation.fr/actualites/ffn/protocole-sanitaire-competitions-et-matches](http://www.ffnatation.fr/actualites/ffn/protocole-sanitaire-competitions-et-matches)

# RUGBY FAUTEUIL

- ✓ **Port du masque** : recommandé pour le coach et le staff au cours d'une séance d'entraînement (les joueurs/ses n'en portent pas en phase de jeu), obligatoire pour tous les officiels présents à la table de marque pendant la rencontre.
- ✓ **Friction des mains** avec gel hydro-alcoolique à l'entrée et à la sortie du gymnase, en allant et en ressortant des sanitaires.
- ✓ **Friction des mains** avec gel hydro-alcoolique par les encadrants après tout contact et assistance avec le joueur lors de l'installation au fauteuil et durant la pratique.
- ✓ **Nettoyage des ballons** avec lingette désinfectante régulièrement quand les joueurs sortent du jeu.
- ✓ **Nettoyage des gants** avec lingette désinfectante ou spray à l'issue de l'entraînement si réutilisation prévue.
- ✓ **Préconisation** : d'un sifflet poire au lieu d'un sifflet de bouche.

**Contact** : rugbyfauteuil@handisport.org

# SKI

**Commission Ski handisport** : [www.ski-handisport.org](http://www.ski-handisport.org)

Protocole FFS : [www.ffs.fr/news/reprise-des-activites-sportives-et-protocole-sanitaire-62221](http://www.ffs.fr/news/reprise-des-activites-sportives-et-protocole-sanitaire-62221)

# TENNIS DE TABLE

**Port du masque obligatoire à tout moment pour les plus de 11 ans, sauf :**

- ✓ Personnes présentes dans l'aire de jeu (joueurs et officiels) ;
- ✓ Les joueurs qui sortent de l'aire de jeu à la fin de leur partie, à proximité immédiate de leur aire de jeu, pour 2 minutes.
- ✓ **Equiper chaque aire de jeu** de solution hydro alcoolique et de lingettes ou spray (savonneux ou désinfectant) avec papier essuie-tout.
- ✓ Positionner les porte-serviettes à une distance minimum de 1 mètre avec la table d'arbitrage.
- ✓ **Le nombre de joueurs par table est limité à 4 maximum.**
- ✓ Les joueurs arrivent à la table en tenue en laissant leurs affaires personnelles dans leur sac (y compris la serviette).
- ✓ **Les joueurs désinfectent leur partie de table et leurs balles** avant de commencer l'échauffement.
- ✓ Les joueurs laissent leur matériel et affaires personnelles en dehors des aires de jeu (sauf la serviette).
- ✓ **Les joueurs ne soufflent pas sur la balle et** ne s'essuient les mains sur aucune partie de la table.

Commission Tennis de table handisport : <http://tthandisport.org>

Protocole FFTT : [www.fft.com/site/jouer/services-clubs/informations-coronavirus](http://www.fft.com/site/jouer/services-clubs/informations-coronavirus)

# TIR A L'ARC / SARBACANE

- ✓ **Disposer un seul sportif par cible**
- ✓ **Espacer les cibles** de 2 mètres minimums
- ✓ **Demander aux sportifs et aux encadrants de se nettoyer les mains au gel hydroalcoolique** au moment de récupérer les flèches ou dards, en cibles et de les remettre aux sportifs.
- ✓ **Port du masque** pour les encadrants en permanence.
- ✓ Demander à tout le monde de le porter en permanence dans un environnement clos, sauf le temps du tir de la volée.

**Commission Tir à l'arc handisport** : <https://sites.google.com/site/paraarcherieffh/>  
Protocole FFTA : [www.fft.fr/actualites/gestes-barrieres-mise-jour-du-protocole](http://www.fft.fr/actualites/gestes-barrieres-mise-jour-du-protocole)

# TORBALL / GOALBALL

- ✓ **Port du masque** : recommandé pour le coach et le staff au cours d'une séance d'entraînement (les joueurs/ses n'en portent pas en phase de jeu), obligatoire pour tous les officiels présents à la table de marque pendant la rencontre.
- ✓ **Mettre à disposition du gel qui doit être utilisé dès l'accès au gymnase,**
- ✓ Vigilance sur le nettoyage des poignées des portes d'entrée au gymnase et des vestiaires.
- ✓ **Pas de prêt de matériel** (masque, protections...)
- ✓ Lavage des affaires d'entraînement après chaque séance.
- ✓ **Nettoyer le ballon et les montants du but régulièrement** pendant l'entraînement
- ✓ **Nettoyage des tapis** en fin de séance avec spray désinfectant (en début et fin de mi-temps)
- ✓ **Friction régulière des mains** avec gel hydro alcoolique pour les arbitres et juges de lignes.
- ✓ **Préconisation** : d'un sifflet poire au lieu d'un sifflet de bouche.

**Contacts** : [torball@handisport.org](mailto:torball@handisport.org) / [goalball@handisport.org](mailto:goalball@handisport.org)

# 7. Infos pratiques

## NETTOYAGE / DÉSINFECTION

Préconisations du Haut Conseil de la Santé Publique (recommandations non obligatoires)  
[www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcspa20200424\\_corsarcovmesdesanpubenpopg\\_nr.pdf](http://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcspa20200424_corsarcovmesdesanpubenpopg_nr.pdf)

### Protection lors du nettoyage du matériel partagé

- ✓ Réaliser un lavage des mains et des avant-bras avec de l'eau et du savon avant le protocole.
- ✓ Mettre un masque grand public et des lunettes de protection ou une visière.
- ✓ Porter des gants imperméables pour protéger les mains lors du nettoyage.
- ✓ Réaliser un lavage des mains et des avant-bras avec de l'eau et du savon lorsque les gants sont retirés.
- ✓ Après le nettoyage, les vêtements, les gants lavables, le masque lavable et les lunettes de protection ou la visière doivent être soigneusement lavés avec de l'eau et du détergent puis séchés, ou encore jetés en ce qui concerne le masque et les gants, et remplacés au besoin.

### Nettoyage/désinfection du matériel partagé

- ✓ Effectuer le nettoyage du matériel partagé après chaque séance avec un groupe
- ✓ Effectuer le nettoyage si possible en extérieur, sinon aérer la pièce au maximum
- ✓ Utiliser un détergent répondant à la norme EN 14 476 (efficacité contre les virus enveloppés) et sans rinçage pour le côté pratique
- ✓ Favorisez le nettoyage par essuyage avec lingettes jetables pour éviter l'aérosolisation du produit ou utilisez un vaporisateur à grosses gouttes ou moussant si possible
- ✓ Commencez par les zones propres en allant vers les zones les plus sales.
- ✓ Insistez particulièrement sur les zones qui ont été en contact avec les mains.
- ✓ Respecter les temps de séchage recommandés par les fabricants des produits utilisés.
- ✓ Si vous étiez en intérieur, veillez à bien aérer les locaux même après l'opération de nettoyage.
- ✓ Stockez le matériel en mentionnant l'interdiction de le toucher.
- ✓ Tenez à jour un registre des utilisations et nettoyages effectués (personne, date, heure).

Malgré notre attention, nous sommes conscients que tous les cas de figure et toutes les réponses ne figurent pas dans ce Guide de reprise. **Applicable dès le 25 septembre 2020, il sera sujet à des mises à jour éventuelles, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire**, des décisions gouvernementales et fédérales qui en découleront, par voie de communiqués fédéraux.

La Fédération Française Handisport encourage les associations affiliées à poursuivre leurs échanges avec les autorités locales compétentes et leur Comité départemental ou régional handisport, dans l'accompagnement de la reprise des activités. Vos contributions, retours d'expériences, difficultés, innovations permettront d'enrichir notre approche collective de cette crise et d'une reprise réussie, en toute sécurité.

Confiants dans la capacité des commissions sportives, comités et associations à trouver localement des solutions adéquates, proportionnées et créatives, nous vous remercions de votre collaboration.

Ensemble, **repartageons les émotions du sport**, avec vigilance et envie.

Contact & information  
**[reprise@handisport.org](mailto:reprise@handisport.org)**



**Fédération Française Handisport**

42 rue Louis Lumière 75020 Paris

[contact@handisport.org](mailto:contact@handisport.org)

[www.handisport.org](http://www.handisport.org)